

# Résultat des innovations

## Un conseil coopératif au LEGTPA de Brive Voutezac

LEGTPA BRIVE-VOUZEZAC, Nouvelle-Aquitaine

23 Murat

19130 Voutezac

Tél : 0555258231

Site web : <http://www.legta-brivevoutezac.fr/>

Responsable : Thevi Bertrand, professeure d'aménagement, ,  
[thevi.bertrand@educagri.fr](mailto:thevi.bertrand@educagri.fr)

Rédacteur de la fiche : <http://www.legta-brivevoutezac.fr/>,  
formateur SUPAGRO Florac  
, [david.kumurdjian@educagri.fr](mailto:david.kumurdjian@educagri.fr)

Chef de projet : Claire Serrano, professeure de français ,  
[claire.serrano@educagri.fr](mailto:claire.serrano@educagri.fr)

### DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTION

#### Le conseil coopératif avec une classe de 3ème

##### Objectifs :

- faire le point sur les problèmes ou éléments positifs vécus au sein du groupe classe.
- trouver des solutions collectivement pour éviter les conflits, résoudre les problèmes, être force de propositions
- changer le dialogue élève-enseignant : l'adulte référent est garant du cadre, préserve la liberté de chacun tout en autorisant l'expression et l'auto-régulation au sein du groupe par le groupe lui-même. Il abandonne son statut "tout puissant" pour devenir accompagnant et permettre ainsi aux élèves d'exprimer leur maturité en devenant.

## **Principes de fonctionnement**

Le conseil est conduit par un groupe d'élèves : le président, le distributeur de parole, le ou les secrétaires de séance. Le professeur principal n'intervient pas ou seulement en cas de non respect des règles de bien vivre ensemble ou lorsque les responsables sont en difficulté.

Une fiche de préparation du conseil est affichée dans la salle de classe une semaine à l'avance (cf document joint « Préparation du conseil coopératif »). Chaque élève (voire personnel de l'équipe éducative) est libre de soumettre un sujet.

### **En début de séance, le président :**

- rappelle des règles de bien vivre ensemble de la classe notamment concernant l'écoute, la prise de parole et le respect des opinions de chacun.
- annonce l'ordre du jour (sujets proposés). Si l'ordre du jour est trop important, un choix est fait au sein du groupe sur les points à aborder en priorité.
- contrôle le temps
- clôt le conseil

**En cours de séance** le distributeur de parole donne la parole en premier lieu à la personne qui a inscrit un sujet à l'ordre du jour puis à ceux qui souhaitent s'exprimer sur le sujet. Une fois la décision prise collectivement (recherche d'un compromis), il donne la parole aux autres personnes ayant soumis un sujet.

Le(s)secrétaire(s) assure(nt) la prise de notes et récapitule(nt) les décisions prises en fin de séance.

**Périodicité : Lors des séances de vie de classe (1 fois toutes les 3 semaines)**

**Participants :** Elèves, professeur principal + toute personne ayant soumis un sujet si elle le souhaite (ex : enseignant)

Diffusion du compte rendu : à l'équipe éducative (AE, CPE, enseignants, AVS, proviseur-adjoint)

**Exemples de thèmes, problèmes, questions traités :**  
« Impossibilité de manger certains mercredis midi »,  
« Problème de communication de changement d'emploi du temps »,  
« intégration d'un élève dans la classe », « trop de bruit et d'agitation », « où poser les casques de moto ? », ...

**Exemples de décisions :** « S'informer auprès du tableau d'affichage de la vie scolaire », « Efforts réciproques. Nécessité de se parler pour éviter que les non dits n'enveniment l'ambiance de classe. Dire la vérité. ... », «... ».

**Intérêts pour les enseignants :**

- Traiter certains incidents en dehors de l'heure de cours, ce qui permet à la fois de rassurer le demandeur sur le fait que sa requête a été entendue et qu'elle sera prise en considération, d'éviter les réactions sur le vif, et de préserver les temps d'enseignement.
- Être tenu au courant des événements vécus, être plus vigilant en connaissance de cause.
- Faire du lien avec les CPE, les tenir informés des événements vécus dans différents contextes scolaires et abordés par les élèves.

**Intérêts pour la vie scolaire :**

Être tenu au courant des événements vécus, être plus vigilant en connaissance de causes.

Avoir accès à des événements importants vécus par les élèves pouvant avoir des conséquences dans d'autres cadres de vie (hors-temps scolaire, internat...).

Faire du lien avec les enseignants.

**Intérêts pour les élèves :**

Exprimer ce qui doit l'être.

Acquérir des comportements respectueux, d'écoute, d'expression.

Définir, re-définir, s'approprier les règles de vie du bien vivre-ensemble.

Se responsabiliser en tant que citoyen, être acteur de son cadre de vie scolaire.

Adopter des comportements responsables en tant qu'individu au sein d'un groupe.

Acquérir de l'autonomie et devenir force de proposition, prendre une place d'élève acteur.

## **FICHIERS A TELECHARGER**

Descriptif : *U compte rendu de conseil coopératif*

[COMPTE\\_RENDU\\_de\\_conseil-\\_coop\\_.pdf](#)

## **VIDEOS**

**Date** :19 octobre 2017

**Mots-clés** : Individualisation, différenciation, Motivation, engagement, Pédagogie de groupe, de pairs, Reconnaissance de compétences

**Voie de formation** : Formation initiale

**Niveau de formation** : VI (4e et 3e)

**Initiative du dispositif** : Locale

**Structure d'appui** : Etablissement National d'Appui

**Etat de l'action** : En cours

**Nature de l'action** : Innovation

**Etablissement National d'Appui** : MontpellierSup Agro

**Action du Dispositif National d'Appui** : ACCED

## **COMMENTAIRES**

Aucune entrée trouvée

# Ajouter un commentaire

Vos commentaires

Vos commentaires

Nom

Si vous êtes un humain, ne remplissez pas ce champ.

Δ